



HAL
open science

Heurs et malheurs d'une direction française des Beaux-Arts en Égypte (1927-1930) sous la houlette de l'historien d'art

Louis Hautecœur

Mercedes Volait

► **To cite this version:**

Mercedes Volait. Heurs et malheurs d'une direction française des Beaux-Arts en Égypte (1927-1930) sous la houlette de l'historien d'art Louis Hautecœur. Felix Relats-Montserrat. Pierre Lacau, un Egyptologue à la tête des Antiquités égyptiennes, Publications de l'IFAO, A paraître. <halshs-03887578>

HAL Id: halshs-03887578

<https://shs.hal.science/halshs-03887578v1>

Submitted on 6 Dec 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY 4.0 - Attribution - International License

Mercedes Volait (CNRS/InVisu)

Heurs et malheurs d'une direction française des Beaux-Arts en Égypte (1927-1930) sous la houlette de l'historien d'art Louis Hautecœur

Le nom de Louis Hautecœur (1884-1973) est avant tout attaché à une somme sur l'architecture classique en France publiée en neuf volumes entre 1943 et 1957. Infatigable polygraphe, capable de plancher aussi bien sur des problèmes de construction, que des sujets de sculpture, de peinture, de muséographie ou de politique culturelle¹, l'historien d'art a connu en outre une riche carrière dans la haute fonction publique française qui l'a mené jusqu'à la direction des Beaux-Arts sous Vichy, dont il est en fin de compte évincé par Goering en mars 1944 « pour refus permanent de collaboration »². S'il sort blanchi de cette sinistre expérience, son parcours s'en trouve pour longtemps entaché³, bien que son action ressorte d'une « logique à la fois patriotique et dirigiste, qui n'est nullement l'exclusivité de Vichy et dont on peut suivre les traces jusqu'à aujourd'hui », estime l'historien Pascal Ory en préface à une nouvelle lecture plus contradictoire de l'œuvre du grand commis de l'État que fut Hautecœur⁴.

Son engagement institutionnel ne fut pas seulement national, tant s'en faut. Entre 1927 et 1930, il effectue un passage éclair au sein de la technostructure égyptienne, à la tête, déjà, d'une direction des Beaux-Arts, dans le cadre de cette diplomatie d'influence chère à la France, et à laquelle la recherche scientifique comme la création artistique hexagonales sont redevables à plus d'un titre.

En terrain contesté

Comparées à la longévité des postes d'un Pierre Lacau (22 ans à la tête du Service des Antiquités égyptiennes), d'un Gaston Wiet (25 ans comme directeur du musée d'art islamique du Caire) ou d'un Étienne Drioton (16 ans à la direction des antiquités égyptiennes), trois années représentent

¹ Sa notice d'auteur sur IdRef lui attribue pas moins de 657 contributions, parmi lesquelles on dénombre 65 ouvrages [<https://www.idref.fr/028964225#070>], consultée le 1^{er} août 2022.

² Paris, BIF, Dossier d'académicien, Louis Hautecœur, v. 1959.

³ Caroline Poulain, « Louis Hautecœur et Vichy : pensée et action politiques d'un historien de l'architecture », *Livraisons d'histoire de l'architecture*, n°3, 1er semestre 2002. p. 103-111.

⁴ Pascal Ory, « Préface », in *Relire Louis Hautecœur*, sous la direction de Tricia Meehan et Patrice Gourbin, Rouen : Points de vue, 2019, p. 11-13.

bien peu de chose, mais les bribes qui en ont transparu jettent une lumière crue sur la difficulté de ces positions occupées en contexte non tant colonial que contesté⁵. En 1927, l'Égypte est un État souverain du point de vue du droit international, même si le légendaire nassérien date de la Révolution de 1952 sa libération du joug colonial. Le pays ne paye plus tribut à la Sublime Porte (il en a été nominalement le vassal jusqu'en 1922) ; depuis 1922, ce n'est plus non plus un protectorat britannique. C'est une monarchie constitutionnelle et parlementaire, qui possède des représentations diplomatiques à l'étranger, et discute de plain-pied avec les autres nations sur nombre de sujets, bien qu'elle demeure sous la coupe britannique en matière militaire notamment. Sa marge de manœuvre est réelle en dépit des limitations imposés par les privilèges capitulaires qui favorisent les étrangers mais produisent des situations juridiques inextricables pour la puissance publique, jusqu'aux accords de Montreux en 1937, et l'abolition définitive du système en 1949. Bien qu'encore présents et puissants, les Européens ne font donc plus tout à fait la pluie et le beau temps dans cette Égypte post-ottomane. Ils doivent affronter remises en cause et ressentiments alimentés par la montée en puissance du processus d'égyptianisation enclenché par la déclaration unilatérale d'indépendance proclamée par les Britanniques en 1922 en réponse aux revendications égyptiennes de souveraineté depuis 1919. Les rivalités intra-européennes s'en trouvent de surcroît renforcées.

À partir de 1924, une série de règlements encadre le départ des fonctionnaires européens en poste en Égypte et leur remplacement par leurs collaborateurs égyptiens ou de nouvelles recrues. Un rapport anglais pointe en 1920 une augmentation continue des Britanniques aux postes de commandement de l'administration égyptienne (de 42,2 % en 1905 à 59,3% en 1920) pour un vivier local qui ne cesse également de croître puisque, tous grades confondus, les fonctionnaires égyptiens représentent déjà un peu plus de la moitié des effectifs⁶. De nombreux fonctionnaires européens font alors le choix d'une demande de cessation d'activité, contre le versement d'indemnités. En 1924 est adoptée la loi n° 28 du 22 juillet 1923 relative « aux conditions de service et de mise à la retraite ou de licenciement des fonctionnaires, employés ou agents de nationalité étrangère ». En l'absence d'une définition légale de la nationalité égyptienne (promulguée en 1929), « nationalité étrangère » s'applique aux « ressortissants d'une

⁵ Le présent texte constitue une version largement augmentée du texte publié sous le titre « Les années égyptiennes de Louis Hauteœur ou l'art de la "diplomatie culturelle" en terrain contesté », in *Relire Louis Hauteœur, op. cit.*, p. 90-99.

⁶ « Report of the Special Mission to Egypt under Lord Milner, and related papers », *House of Commons sessional papers*, Londres, 1921, p. 657.

Puissance étrangère capitulaire, ne rentrant pas parmi les anciens sujets de l'Empire ottoman ». Plusieurs catégories de fonctionnaires sont certes exclues de son champ d'application : magistrats et employés des Tribunaux mixtes, personnel de la Caisse de la Dette, du Service quarantenaire et de la municipalité d'Alexandrie, employés et fonctionnaires entrés en service après mars 1922... Il n'empêche, désormais, seul le maintien en service jusqu'à l'achèvement du contrat en cours et au plus tard au 1^{er} avril 1927, ouvre droit à la totalité des indemnités promises. Les fonctionnaires souhaitant quitter leur poste sans tarder doivent faire abandon partiel de cette compensation⁷.

Dans les faits, des centaines de fonctionnaires, pas seulement britanniques, choisissent de quitter l'Égypte dès le 1^{er} avril 1924⁸. Les fonctionnaires étrangers qui restent au service du gouvernement égyptien n'ont plus vocation à occuper le sommet de la hiérarchie. Entre 1923 et 1927, les principaux postes du ministère des Travaux publics (sous-secrétaire d'Etat, directeur général de service, directeur adjoint, inspecteurs et directeurs de travaux) sont progressivement occupés par des Égyptiens⁹ bien qu'une partie du personnel placé sous leurs ordres demeure étranger jusque dans les années 1940 (tels les architectes Adolfo Brandani, Maurice Lyon, M. H. Gandy, ou George Newnum au service des Bâtiments de l'État)¹⁰.

De nouvelles relations de pouvoir s'instaurent ; les alliances se recomposent. Les Européens sont loin de faire bloc, chacun étant occupé à tenter de tirer avantage de la nouvelle donne politique. Rancœurs et frustrations s'accumulent. Professeur de littérature française en poste à l'Université du Caire de 1929 à 1934, Jean-Marie Carré rencontre une administration « tracassière et méfiante », et s'inquiète de l'offensive contre la langue française menée par de jeunes collègues égyptiens, formés en Angleterre, que ne semble nullement gêner la prédominance de l'anglais dans les cursus universitaires égyptiens¹¹. Ceux-ci militent en outre pour la transformation des chaires en postes de professeurs-invités. Bien qu'opposé à une réforme qu'il voit signer une

⁷ « Note au Conseil des ministres au sujet du projet de loi relatif aux conditions de service et de mise en retraite ou licenciement des fonctionnaires étrangers », en date du 18 juillet 1923 ; *Journal officiel du gouvernement égyptien*, n°74 du 22 juillet 1923.

⁸ Department of Overseas Trade, *Report on the Economic and Financial Situation of Egypt* by E. H. Mulock, Londres, 1924, p. 14.

⁹ D'après les indications données dans les rapports annuels du ministère des Travaux publics, *Annual Report of the Ministry of Public Works for 1923/1924* à *Annual Report of the Ministry of Public Works for 1927/1928*.

¹⁰ D'après leurs biographies in Mercedes Volait, *Architectes et architectures de l'Égypte moderne (1830-1850), Genèse et essor d'une expertise technique locale*, Paris : Maisonneuve et Larose, 2005.

¹¹ La Courneuve, Archives diplomatiques, 417QO, Services des œuvres françaises à l'étranger, Égypte, Dossier Université, carton 176bis, Lettre de Jean-Marie Carré à Jean Marx, 14 avril 1930.

réduction de l'influence française, le Quai d'Orsay note que la formule emporte l'adhésion de l'historien de la philosophie Émile Bréhier de retour d'affectation en Égypte. L'éminent professeur dit avoir été « frappé de l'évolution [depuis 1916] de l'état d'esprit de l'administration et des professeurs égyptiens à l'égard des professeurs européens, l'autoritarisme de l'une et la jalousie mesquine de l'autre [n'étant] pas faits pour faciliter la collaboration de l'élément étranger avec le personnel égyptien au sein de la Faculté » ; il voit dans la formule de professeur invité durant un trimestre le seul moyen de maintenir une certaine influence tout en évitant les confrontations quasi consubstantielles aux séjours de plus longue durée¹².

C'est dans ce contexte tendu qu'Hauteceœur est appelé à exercer son magistère égyptien. La documentation relative à sa mission montre que cela n'a pas été une sinécure, bien qu'il ait eu toutes les compétences nécessaires pour la mener à bien, et bénéficié au départ de tous les soutiens requis.

Un pedigree de premier de la classe pour une mission hautement politique

Major en 1908 à l'agrégation d'histoire et de géographie, normalien passé par l'École française de Rome en 1908-1910, docteur ès-Lettres en 1912, Hauteceœur est impeccablement titré et possède déjà une certaine expérience internationale lorsqu'il se voit désigné pour le poste de directeur des Beaux-arts en Égypte. Durant son séjour romain, il a fouillé en Tunisie pour le compte de l'Académie des inscriptions et des belles-lettres, puis a enseigné à l'Institut français de Saint-Pétersbourg entre 1911 et 1913. Mobilisé durant la Grande Guerre, il a été envoyé comme chef de poste d'information à Lugano en 1916, et y est demeuré deux années. Au lendemain de l'armistice, il a été élu à la chaire d'histoire de l'art de l'Université de Caen, puis en 1921 à la chaire d'histoire de l'architecture de l'École des Beaux-Arts à Paris, fonction qu'il cumule avec un enseignement à l'École du Louvre à partir de 1920, et la rédaction en chef de la revue *L'Architecture* à partir de 1922¹³. Il ne manque pas non plus d'expérience dans l'administration culturelle, puisqu'il officie aussi comme conservateur-adjoint au département des peintures du Musée du Louvre depuis 1919. Enfin, il est bien introduit dans les milieux

¹² Pierrefitte-sur-Seine, Archives nationales, AJ 16 6967, Relations internationales de l'Université de Paris, dossier Égypte 1902-1958, Lettre du ministre de France au Caire à Aristide Briand, ministre des Affaires étrangères, 4 février 1931.

¹³ Paris, BIF, Dossier d'académicien de Louis Hauteceœur, v. 1959.

muséaux internationaux grâce à son implication au sein de la Commission de Coopération intellectuelle de la Société des Nations, qui donne naissance à l'Unesco après la Seconde Guerre mondiale. En 1927 il a intégré son Comité international d'experts chargé de se pencher sur le rôle éducatif des musées¹⁴.

Hautecœur a donc à son arc toutes les cordes voulues et son nom surgit assez rapidement après qu'Alī Chamsī pacha, ministre de l'Instruction publique, ait sollicité son homologue français Édouard Herriot, pour engager un directeur français à la tête d'une direction générale des Beaux-Arts à créer en Égypte. Le ministre a également consulté Émile Miriel (1873-1931), haut-fonctionnaire devenu banquier en lequel il a toute confiance et qui est vice-président de la Société des Amis de l'art du Caire. On s'accorde sur le profil d'« une personnalité assez jeune (de) 35 à 40 ans, susceptible de faire toute sa carrière en Égypte, possédant à la fois des qualités artistiques et administratives »¹⁵. Avec le directeur général des Beaux-Arts en France, Paul Léon, il est décidé en fin de compte « d'envoyer le plus tôt possible en Égypte une personnalité connue qui, au cours d'une mission de 7 à 8 mois, mettrait au point l'organisation projetée et passerait ensuite la main à un Français désireux de faire carrière en Égypte ». Après consultation du Quai d'Orsay, la charge en échoit à Hautecœur car « bon administrateur et écrivain distingué, [celui-ci] paraît posséder toutes les qualités d'intelligence, de culture générale et de tenue requises pour remplir avec autorité la mission »¹⁶. L'intéressé n'est pas candidat à la fonction. Elle « lui est imposée », précise le directeur du Louvre¹⁷, et l'on comprend indirectement qu'Hautecœur caressait un autre projet, lié à l'Amérique¹⁸. Sa nomination intervient au Conseil des ministres du 22 octobre 1927. Il accepte de signer pour 3 ans, et après négociation obtient un traitement annuel de 1500 Livres égyptiennes¹⁹, soit un peu plus du double de ses revenus parisiens²⁰.

¹⁴ Genève, Bibliothèque et archives des Nations Unies, Office international des musées, R1083/13C/60985/53929, Lettre du secrétaire de la Commission de Coopération intellectuelle en date du 26 septembre 1927.

¹⁵ La Courneuve, Archives diplomatiques, Correspondance politique et commerciale, Égypte, 65CPCOM, carton 54, Fonctionnaires français et étrangers du gouvernement égyptien, Télégramme diplomatique du 6 octobre 1927, f. 32.

¹⁶ La Courneuve, Archives diplomatiques, Correspondance politique et commerciale, Égypte, 65CPCOM, carton 54, Fonctionnaires français et étrangers du gouvernement égyptien, note du 7 octobre 1927, f. 34r-34v.

¹⁷ Paris, BIF, Ms 6878, f. 3, Lettre d'Henri Verne à Louis Hautecœur, 22 octobre 1927.

¹⁸ Paris, BIF, Ms 6878, f. 7, Télégramme s.d. signé Chamsy.

¹⁹ Paris, BIF, Ms 6878, f. 10, Contrat du 25 décembre 1927 au 24 décembre 1930.

²⁰ Nantes, Archives diplomatiques, Archives rapatriées des postes, Le Caire, 353PO/2, Carton 172, Dossier Ecole égyptienne des Beaux-arts, TD du 27 octobre 1927, qui précise que Hautecœur « occupe à Paris une situation considérable, environ 80 000 F par an ». La livre égyptienne vaut alors quelque 128 F, d'après le premier rapport d'activité présenté par Hautecœur en juin 1928, Bibliothèque de l'Institut de France (ci-après BIF), Ms 6879, f. 11.

Si l'on se réjouit côté Affaires étrangères de cette victoire de la francophilie en raison des sympathies françaises supposées de Chamsī pacha²¹, l'initiative aurait des racines plus anciennes. Le successeur d'Hauteœur au même poste, son confrère Georges Rémond (1877-1965), livre en effet une version un peu différente des faits : l'idée serait née d'une conversation tenue en 1925 dans un bistrot à vin de l'Est parisien, « Les Vendanges de Bourgogne », qui aurait réuni le sculpteur Mahmoud Moukhtar (1891-1934), l'une des gloires de l'art vivant égyptien naviguant entre Le Caire et Paris, le parlementaire Wissa bey Wassef, qui présidait alors la Chambre, l'ambassadeur d'Égypte à Paris Hafez Afifi pacha, et Rémond lui-même²². L'agentivité égyptienne aussi bien artistique et diplomatique que parlementaire, aurait donc été pour beaucoup dans la genèse de cette direction française des Beaux-Arts en Égypte.

L'Égypte au pas de course

Hauteœur a 43 ans lorsqu'il arrive le 26 décembre 1927²³ au Caire pour mettre en place une administration générale des Beaux-Arts. Sa lettre de mission est fournie. Le nouveau service devait avoir pour tâche « de développer l'enseignement artistique, très peu poussé dans les milieux proprement égyptiens » ainsi que « celui des beaux-arts proprement dits : peinture, architecture, musique », en même temps que « celui des arts décoratifs et des arts appliqués ». Il devait aussi « s'occuper des musées et prêter ainsi appui au Service des Antiquités, qui est entre des mains françaises »²⁴. Hauteœur est de ce fait conduit à travailler avec Lacau, dont le soutien ne lui fera jamais défaut.

Hauteœur déploie dès son arrivée une activité considérable. Il remet un rapport sur les musées d'Égypte dès le 16 janvier 1928²⁵. Il y détaille les grandes lignes de sa politique : refondation de l'enseignement artistique, réorganisation des musées existants, création de nouvelles

²¹ Nantes, Archives diplomatiques, Archives rapatriées des postes, Le Caire, 353PO/2, Carton 172, Dossier Ecole égyptienne des Beaux-arts, Télégramme diplomatique du 27 octobre 1927.

²² Georges Rémond, « L'Égypte dans l'imagination française et les arts français en Égypte », *Revue des conférences françaises en Orient*, n° 2, février 1951, p. 73-91 (p. 87).

²³ Paris, BIF, Ms 6883, f. 114.

²⁴ La Courneuve, Archives diplomatiques, Correspondance politique et commerciale, Égypte, 65CPCOM, carton 54, Fonctionnaires français et étrangers du gouvernement égyptien, note du 7 octobre 1927, f. 34r-34v.

²⁵ Paris, BIF, Ms 6882, f. 14-17, Rapport sur les musées d'Égypte, 16 janvier 1928.

institutions, encouragement aux sociétés artistiques²⁶. Son plan d'action reprend pour partie des propositions déjà formulées mais demeurées dans les tiroirs. Une école privée des Beaux-arts, généreusement dotée par le prince Youssef Kamel et localisée à Sayyida Zaynab, existait depuis 1908²⁷, mais découragé par les résultats obtenus – à l'exception notable de Moukhtar, elle n'avait fait émerger aucun artiste de quelque stature²⁸ – le fondateur en avait décidé la fermeture. Ce fut chose faite en 1928. Un ancien professeur de l'établissement, le peintre italien Camillo Innocenti (1871-1961), avait proposé en mai 1927²⁹ d'ouvrir un cours préparatoire à l'enseignement des Beaux-arts afin de fournir des élèves aptes à tirer parti d'un enseignement public des Beaux-arts. Hauteœur obtient qu'un crédit de 10.000 LE soit affecté à la construction des locaux de cette École préparatoire. Il procède de même avec l'enseignement des arts décoratifs, pour lequel Innocenti et Moukhtar, assistés de l'architecte slovène Anton Lasciac, avaient également soumis un projet en avril 1927³⁰. Il se préoccupe enfin de l'enseignement du dessin dans les écoles primaires : il fait créer un poste d'inspecteur général du dessin et des arts appliqués, qu'occupe dès l'automne 1928 l'architecte DPLG Pierre Olmer (1879-1952), auparavant enseignant à l'École Boule.

En quelques semaines, Hauteœur monte au Caire, avec l'aide de son collègue Jean Guiffrey du Louvre, une exposition d'art français, qui ouvre ses portes le 15 février 1928. Des prêts prestigieux des collections hexagonales y figurent³¹. Le Louvre envoie 35 dessins et aquarelles du Cabinet des dessins, la galerie Durand-Ruel prête un Manet et un Degas, Paul Rosenberg procure trois Matisse; la Ville de Paris met à disposition notamment une toile de Courbet et une sculpture de Bourdelle. Des artistes vivants, dont Picasso, présentent des œuvres. Les collections égyptiennes sont mises à contribution : le sénateur Mahmoud pacha Khalil et le prince Youssef Kamel, les deux principaux collectionneurs d'art français au Caire, fournissent leurs Delacroix, Corot, Renoir, Monet. Une fois l'exposition terminée, Hauteœur fait acheter par le ministère égyptien de l'Instruction publique 22 œuvres pour quelque 250.000 F, et obtient un crédit

²⁶ Ses propositions sont développées dans Louis Hauteœur, « L'État et les Beaux-Arts en Égypte », *Bulletin de l'art ancien et moderne*, n° 755, février 1929, p. 85-87 et n° 756, mars 1929, p. 107-110.

²⁷ Sur cette école, voir Nadia Radwan, *Les Modernes d'Égypte : une renaissance transnationale des Beaux-arts et des Arts appliqués*, Berne : Peter Lang, 2017, ch. 2 *passim*.

²⁸ Paris, BIF, Ms 6879, f. 13-14, Rapport d'activité du 1^{er} janvier à fin mai 1928 ; Ms 6880, Inspections des Écoles d'art, f. 2.

²⁹ Paris, BIF, Ms 6881 (1), Séances tenues du Comité des Beaux-Arts : séance 5 du 7 mai 1927.

³⁰ Paris, BIF, Ms 6882, Rapport d'Innocenti avec Lasciac et Moukhtar pour commencer l'enseignement préparatoire à l'École des arts décoratifs, avril 1927, f. 10.

³¹ Pierrefitte-sur-Seine, Archives nationales, 20150044/84, Exposition « d'art français » au Caire, 1928, liste des œuvres prêtées.

quadruplé pour poursuivre les acquisitions. Au cours de l'été 1928, il achète encore pour 3.000 LE (environ 380.000 F) d'œuvres auprès de galeries parisiennes, dont des toiles et des dessins de Bonnington, Van der Meulen, Decamps, Courbet, Degas, Marquet, Corot, etc.³² Il poursuit ses achats l'automne suivant à Paris, où il se procure notamment une version du *Tapidarium* de Chasseriau, reconstitution d'une scène de bain à Pompeï, non dénuée d'accents orientalistes; il inclue cette fois des objets et des dessins d'art décoratif³³.

Les acquisitions sont destinées à la création au Caire d'un musée d'art moderne, sans lequel à son sens « il est inutile d'essayer d'enseigner la peinture en Égypte »³⁴. Le musée faisait partie d'un projet de plus grande envergure, auquel Hauteœur dut s'atteler sans tarder. La construction d'une « Cité des Beaux-arts » avait été décidée quelques mois plus tôt, sur proposition à nouveau de Moukhtar, par le Comité des Beaux-arts, instance interministérielle où se décidait la politique artistique en Égypte³⁵.

Le spectacle vivant le sollicite également. Il s'intéresse à la musique, de même qu'au théâtre. Il entend encourager le montage de pièces en arabe, car il a constaté que les scènes en exercice, tel le théâtre Ramsès, jouent en traductions un répertoire français vieillot et médiocre, pour ne pas dire suranné, à l'instar du *Louis XI* de Casimir Delavigne ; il ouvre à cette fin un concours entre auteurs dramatiques arabes³⁶.

Il cherche le moyen de développer les arts appliqués. Il inspecte au printemps 1928 les écoles industrielles qui formaient au travail manuel dans toute l'Égypte et constate la médiocrité, voire la laideur, de la plupart des objets qui y étaient fabriqués, tels des « lampadaires pharaoniques surmontés d'abat-jours chinois » ou des meubles « gâtés par l'application de bronzes en série dont les modèles sont lamentables »³⁷. On voit qu'il ne mâche pas ses mots. Il s'investit dans la reconnaissance des arts populaires. Il représente l'Égypte au Premier congrès international des arts populaires tenu à Prague du 7 au 15 octobre 1928, à l'initiative de la Commission de

³² Paris, BIF, Ms 6879, f. 29-28, Rapport présenté au ministre de l'Instruction publique au sujet de sa mission en Europe, 20 octobre 1928.

³³ Paris, BIF, Ms 6879, Rapport au sujet de la mission en Europe en 1929 de Louis Hauteœur, 14 novembre 1929, f. 40-59.

³⁴ Paris, BIF, Ms 6883, f. 111, Lettre de Louis Hauteœur au ministre de l'Instruction publique, 6 mai 1930.

³⁵ Paris, BIF, Ms 6883, f. 114, Lettre de Louis Hauteœur au ministre de l'Instruction publique, 15 mai 1930.

³⁶ Paris, BIF, Ms 6879, f. 18

³⁷ Paris, BIF, Ms 6880, f. 10-13, Rapports sur les écoles industrielles d'Assiut et du Caire, 18 mars 1928.

coopération intellectuelle de la Société des nations³⁸; à l'issue du congrès, il continue à en suivre de près les travaux et soutient le projet d'un Musée d'art populaire au Caire.

Sur le plan muséal, Hauteœur propose et obtient que le Musée arabe (aujourd'hui Musée d'art islamique), dirigé depuis 1926 par Gaston Wiet (1887-1971), passe sous la tutelle unique du ministère de l'Instruction publique, alors qu'il dépendait jusque-là du ministère des Waqfs et du ministère des Finances. Il fait créer un atelier de moulages commun aux musées égyptien et arabe afin de permettre aux élèves des Écoles d'art de se familiariser avec la statuaire antique et médiévale. Il fait recruter à sa tête un mouleur du musée du Trocadéro et acquiert pour plus de 60.000 F de moulages auprès des musées français³⁹.

Mais la grande affaire est le regroupement de toutes les institutions artistiques dans un site unique, afin « d'éviter de multiplier les frais généraux ». Il a repéré et obtenu un terrain de 10 ha (ultérieurement porté à 22 ha) à 'Agūza, pour accueillir à la fois les futures écoles des Beaux-arts et des Arts décoratifs, les galeries de moulages, le musée d'art moderne, les galeries d'expositions temporaires, les amphithéâtres pour les leçons aux élèves, les conférences du musée, un conservatoire de musique, et les auditions du conservatoire d'art dramatique⁴⁰. Un programme détaillé de Cité des arts, devant servir à l'ouverture d'un concours, est présenté par Hauteœur à Chamsī pacha le 1^{er} juin 1928⁴¹.

En parallèle, Hauteœur s'attaque à la protection des monuments historiques. Si celle-ci est efficace pour les monuments antiques, il lui semble plus hasardeuse pour ceux de la période islamique. Outre qu'ils sont en partie sous la tutelle des Waqfs, ils sont soumis à une législation restrictive (loi n° 8 de 1918), qui « prévoit une indemnité au propriétaire d'un édifice classé dans le cas où la servitude ainsi imposée serait de nature à lui causer un préjudice pécuniaire de quelque importance ». En clair pour protéger, il faut acheter. Une liste de maisons à acquérir est mise sur pied en février 1928 : une maison ottomane, Bayt al-Suḥaymī, promise à une vente particulière, et donc à la démolition, est ainsi sauvée in extremis quelques mois plus tard⁴². L'instance qui surveille la restauration des monuments, le Comité de conservation des

³⁸ Annamaria Ducci, « Le musée d'art populaire contre le folklore. L'Institut International de Coopération Intellectuelle à l'époque du Congrès de Prague », *Revue germanique internationale* 21 | 2015, p. 133-148.

³⁹ Paris, BIF, Ms 6879, f. 13, Rapport d'activité 1^{er} janvier à fin mai 1928, 20 juin 1928.

⁴⁰ Paris, BIF, Ms 6879, f. 14, Rapport d'activité 1^{er} janvier à fin mai 1928, 20 juin 1928.

⁴¹ Paris, BIF, Ms 6883, f. 114, Lettre de Hauteœur au ministre de l'Instruction publique, 15 mai 1930.

⁴² Paris, BIF, Ms 6881 (1), Séances tenues du Comité des Beaux-arts, séance 12 du 3 mars 1928.

monuments de l'art arabe, actif depuis 1882, « n'a ni l'activité ni les crédits nécessaires » aux yeux d'Hauteœur pour faire face à ses missions. Et surtout les abords des édifices classés ne sont pas protégés. Moins de deux semaines après son rapport sur les musées, il rédige un projet de loi pour la protection des monuments historiques tenant compte « à la fois de la législation des Waqfs, des privilèges capitulaires et des habitudes locales »⁴³. On imagine sans peine le casse-tête juridique. Hauteœur s'est documenté sur la plupart des législations européennes alors en vigueur, notamment celles qui encadrent en Suisse, en Angleterre, en Saxe, l'affichage urbain afin d'éviter les « abus de la réclame ». Il a également étudié les législations qui portent attention à l'intégrité des paysages, dont les lois françaises du 21 avril 1906 sur la protection des sites et monuments naturels de caractère artistique et du 31 décembre 1913 sur la protection des abords des monuments historiques, ou encore la loi italienne du 11 juin 1922 pour la défense des beautés naturelles et des immeubles présentant un intérêt historique. Il entend donc protéger non seulement l'architecture, mais son environnement urbain. Afin de freiner les manœuvres spéculatives menaçant l'architecture domestique, il inclue dans la loi l'obligation de transcrire le classement des édifices protégés au registre des hypothèques. Il argue de l'intérêt de cette mesure pour les acheteurs, « car il arrive souvent que le propriétaire menacé de classement ou possédant un immeuble classé, cherche à l'aliéner. Il est important que l'acheteur éventuel connaisse la servitude qui pèse sur l'immeuble et ne puisse exciper de sa bonne foi vis-à-vis de l'État »⁴⁴. Le texte est approuvé par le Conseil des ministres, puis transmis à la Chambre. Son premier effet est de permettre le recrutement d'un architecte expert en restauration. Le poste est occupé à partir de l'automne 1928 par Edmond Pauty (1887-1980), qui a dirigé le service des monuments historiques au Maroc de 1920 à 1925⁴⁵ et est donc familier des questions de préservation urbaine qu'avait particulièrement à cœur le Maréchal Lyautey⁴⁶.

Le 21 mars 1929, il rédige encore une note confidentielle au sujet de restaurations en cours dans la ville du Caire à l'attention du ministre de l'Instruction publique. Son cabinet a reçu des courriers condamnant les travaux alors réalisés dans les mosquées d'Ibn Tūlūn et de Barqūq. Dans la première, une travée disparue du *liwān* principal a été rebâtie « de fond en comble » ;

⁴³ Paris, BIF, Ms 6882, f. 50-55, Projet de loi pour la protection des sites et monuments, 8 février 1928, Ms 6879, f. 17, in Rapport d'activité 1er Janvier à fin mai 1928, 20 juin 1928.

⁴⁴ Paris, BIF, Ms 6882, f. 47, Projet de loi pour la protection des sites et monuments, 8 février 1928.

⁴⁵ Paris, BIF, Ms 6883, f. 21-27, Correspondance avec Edmond Pauty, 1928.

⁴⁶ Edmond Pauty, « Rapport sur la défense des villes et la restauration des monuments historiques », *Hespéris*, T. II, 1922, p. 449-462 ; Daniel Rivet, *Lyautey et l'institution du Protectorat français au Maroc, 1912-1925*, Paris : L'Harmattan, vol. 1, 1988, p. 147-159.

dans la seconde, la réfection du dallage a conduit à abaisser le sol de 75 cm, avec pour résultat des colonnes à soubassement déchaussé qui n'ont plus les proportions voulues. Hauteœur convient en effet que la protection consiste à consolider, pas à reconstruire, en rappelant, sur la foi des expériences françaises, allemandes ou anglaises, « qu'une tentative de reconstruction partielle entraîne toujours une réfection totale ». Et de revenir à la charge sur l'urgence qu'il y a à approuver au plus tôt le projet de loi qu'il a préparé⁴⁷. Dix-sept ans plus tard, le texte se trouvait cependant toujours en discussion, si l'on en croit le procès-verbal d'une réunion du Conseil supérieur des monuments arabes en date du 6 mars 1946⁴⁸.

L'intérêt d'Hauteœur pour les monuments du Caire a dû intervenir tôt dans le séjour, puisqu'il signe avec Wiet, le 20 février 1928, moins de deux mois après son arrivée au Caire, un contrat avec Ernest Leroux pour un ouvrage largement illustré sur *Les mosquées du Caire*, dont il s'engage à rendre le manuscrit le 31 décembre 1929⁴⁹. Terminée le 31 juillet 1931⁵⁰, la somme en deux volumes, dont l'un réunit 241 planches de photographies, s'avère le legs le plus consistant et le plus durable de son estance égyptienne, avec les acquisitions faites pour le musée d'art moderne⁵¹ et l'ouverture d'une École supérieure des Beaux-arts, inaugurée en décembre 1930⁵².

Avanies et déconvenues

Si les opportunités d'action sont innombrables, leur réalisation est une autre affaire. Hauteœur ne tarde pas à découvrir qu'exercer des responsabilités en Égypte, qui plus est lorsqu'on n'en est pas ressortissant, n'est pas une sinécure. D'un tempérament manifestement optimiste, il imaginait que tout était affaire d'attitude. « Il suffit en Égypte de laisser entendre que notre bonne humeur constante n'exclut pas l'énergie » affirme-t-il dans son premier rapport de juin 1928⁵³. Il bénéficie au départ du soutien sans faille du roi Fouad, et de Chamsī pacha ; il a aussi

⁴⁷ Paris, BIF, Ms 6882, f. 215-216, Note confidentielle au ministre de l'Instruction publique à propos des monuments du Caire, 21 mars 1929.

⁴⁸ « Procès-verbal n° 297 », in Comité de Conservation des Monuments de l'Art Arabe, *Procès-verbaux des séances*, Fascicule 39, exercice 1941-1946 {1951}, p. 356-360.

⁴⁹ Paris, BIF, Ms 6895, f. 38 sq, Contrat de Wiet et Hauteœur avec Ernest Leroux, 20 février 1928.

⁵⁰ Hauteœur et Wiet, « Avant-propos », *Les Mosquées du Caire*, Paris : E. Leroux, 1932, I, p. 4.

⁵¹ Une partie en a été révélée au public européen par l'exposition *Les Oubliés du Caire* au Musée d'Orsay en 1994.

⁵² Paris, BIF, Ms 6885, f. 72, Coupure de presse, *La Bourse égyptienne*, 9 décembre 1930.

⁵³ Paris, BIF, Ms 6879, f. 21, Rapport d'activité 1er janvier à fin mai 1928, 20 juin 1928.

l'appui de ses compatriotes Lacau, Wiet, et Miriel. Et pourtant les difficultés paraissent d'emblée infinies. La direction des Beaux-arts est une coquille vide ne disposant d'aucun personnel et il lui faut se battre pour obtenir secrétariat et adjoints. La machinerie administrative s'avère pesante, comme si elle était faite pour empêcher la moindre initiative. Les agents se méfient d'un nouveau venu par crainte de perdre des attributions. Hauteœur fait l'expérience du nationalisme sourcilleux de la plupart de ses interlocuteurs⁵⁴. Un article paru dans le quotidien *Kawkab al-Charq* du 13 décembre 1928 l'accuse de faire refuser des toiles d'artistes égyptiens au salon annuel de la Société des Amis de l'art. La plainte émane en fait d'un fonctionnaire du ministère, qui se voulait aussi artiste, sans en avoir nécessairement le talent. Hauteœur réfute point par point l'accusation et reçoit les excuses de l'intéressé⁵⁵, mais l'affaire est révélatrice des tensions politiques, culturelles et sociales qui agitent l'Égypte de l'entre-deux-guerres.

Sa participation au congrès de Prague dédié aux arts populaires lui vaut de sérieuses frictions avec le peintre et diplomate Muḥammad Nāḡī (1888-1956) (Naghi bey dans les sources de l'époque). Les premières sont de nature protocolaire. Sa qualité de directeur des Beaux-Arts vaut à Hauteœur d'être officiellement désigné pour représenter l'Égypte au Congrès ; la nomination lui paraît d'autant plus naturelle qu'il est également expert de l'Institut de Coopération intellectuelle de la Société des Nations qui organise la manifestation. Alors jeune second attaché à la Légation égyptienne à Paris, Nāḡī ne l'entend pas de cette oreille ; à ses yeux, le représentant de l'Égypte ne peut être qu'égyptien. Il réclame instamment à Hauteœur, qui s'exécute, une recommandation pour être nommé second délégué égyptien⁵⁶, et une fois sa désignation obtenue comme délégué adjoint, se prévaut de sa qualité diplomatique pour réclamer une préséance vis-à-vis d'Hauteœur. Les organisateurs, dont l'ethnologue Arnold Van Gennep et l'historien d'art Henri Focillon, assistent médusés et impuissants aux quiproquos qui en résultent pour l'ordre des prises de parole et les placements aux banquets. Le différend qui oppose Nāḡī et Hauteœur prend ensuite une tournure intellectuelle. Leur antagonisme repose pour partie sur un malentendu, les deux hommes n'entendant pas la même chose sous le vocable « art

⁵⁴ Paris, BIF, Ms 6879, f. 11, in Rapport d'activité 1er janvier à fin mai 1928, 20 juin 1928.

⁵⁵ Paris, BIF, Ms 6883, f. 9-11

⁵⁶ Paris, Archives de l'Unesco, Institut international de Coopération intellectuelle, dossier Participation de l'Égypte au premier congrès international des arts populaires, Lettre d'Hauteœur à Duperriex, secrétaire général du congrès, 28 septembre 1928 : « En juillet, [Naghi] me demanda si je ne pouvais pas écrire au ministère pour le faire nommer second délégué au Congrès. Bien qu'il m'ait poursuivi en Égypte pour se faire déléguer dans mes services comme « expert en esthétique » et que j'ai déclaré avoir besoin d'autres fonctionnaires, j'ai accepté pour lui faire plaisir d'effectuer une démarche auprès de Fakhry pacha [ambassadeur à Paris] qui transmet sa demande. Le ministère a accepté. Voilà l'histoire. »

populaire ». Hautecœur le comprend au sens propre d'art créé par le peuple, par opposition à l'art créé par des artistes, et il ne range pas dans cette catégorie l'art islamique qui ne lui semble « plus exister à l'état populaire », mais comme reproduction artisanale de modèles anciens : « ce n'est plus une création d'artiste ». Le cuivre ciselé, le bois tourné, les travaux de marqueterie ne relèvent pas à son sens de l'art populaire ; et ce dernier n'est nullement le « produit de la race », mais celui de circonstances géographiques, économiques et historiques spécifiques⁵⁷. C'est essentiellement dans la musique qu'il voit s'incarner un art populaire égyptien, ou alors dans ces figurines en sucre qu'on trouve sur les étals en temps de *mawlid* ; il en donne illustration dans la contribution qu'il livre aux actes de la manifestation⁵⁸. Nāḡī de son côté tient d'abord l'art populaire pour un équivalent d'art national, d'art autochtone ; à son sens, l'art populaire englobe l'art copte, l'art musulman, et jusqu'à celui de la tribu guerrière des Bichari ; il conteste l'idée qu'il n'y aurait plus ou peu d'art populaire en Égypte. C'est l'expression du génie d'un peuple et il s'oppose au « dévorant modernisme », en obéissant à de légitimes aspirations nationales⁵⁹. Outre qu'il réfute le racialisme inhérent à pareille déclaration, Hautecœur est également gêné par l'image qu'elle donne de l'Égypte. À son sens, les revendications d'unité culturelle et intemporelle de l'art populaire ont souvent un arrière-plan politique, qui est d'expansion territoriale, comme le montrent les positions adoptées par certains pays d'Europe centrale ou de la région baltique lors du congrès⁶⁰. Les deux hommes ne parlent clairement pas de la même chose, ou en font une analyse très différente, sous-tendue par des préoccupations non moins diamétralement opposées. Cet impossible dialogue est révélateur des incompréhensions mutuelles qui peuvent naître à la moindre occasion.

La nouveauté du domaine d'action de la Direction des Beaux-Arts dans le paysage institutionnel égyptien en est une entrave : ses initiatives requièrent force explications et justifications, car il n'existe pas de « vocabulaire des beaux-arts en arabe » ni d'habitude d'une action publique en matière artistique. La rotation de l'exécutif est par ailleurs incessante : en trois ans, Hautecœur a

⁵⁷ Louis Hautecœur, « L'art populaire en Égypte », in Institut international de coopération intellectuelle, *Art populaire, travaux artistiques et scientifiques du 1^{er} congrès international des arts populaires de Prague, 1928* Introduction par Henri Focillon, Paris : Duchartre, 1931, Tome I, p. 49-51 ; BIF, Ms6898, f. 380-384, Rapport de Hautecœur, 8 décembre 1928.

⁵⁸ Hautecœur, « L'art populaire en Égypte », *op. cit.*, pl. 12.

⁵⁹ Paris, BIF, Ms 6898, f. 378 recto et verso, Discours prononcé par Naghi, 13 novembre 1928. Les ambivalences et séquelles du conflit avec Hautecœur sont discutées in Brenda Segone, « Le voyage en Occident de Muḡammad Nāḡī (1888-1956). Esquisse d'un nationalisme », *Annales islamologiques* 54 | 2020, p. 333-380.

⁶⁰ Paris, BIF, Ms 6898, f. 381, Rapport présenté par Hautecœur le 8 décembre 1928.

connu cinq ministres de l'Instruction publique⁶¹ et autant de cabinets ; des crises politiques ont par deux fois entièrement paralysé l'activité ministérielle. Enfin, la vie quotidienne n'est pas de tout repos. Le climat est éprouvant durant la moitié de l'année, le coût de la vie exorbitant – parmi « les plus élevés au monde » d'après Hauteœur ; les conditions sanitaires sont critiques⁶². Déambuler dans la ville n'est pas toujours facile. Aquarelliste amateur, il aime peindre en extérieur, mais il lui arrive à plusieurs reprises, alors qu'il est accompagné de sa femme et de Camillo Innocenti, d'être en butte aux attaques de nuées d'enfants et d'adolescents réclamant de l'argent à coup de cailloux et d'apostrophes obscènes. Il dit ne pas y voir de « xénophobie », mais des « gamineries dangereuses », néfastes pour l'image du pays : « si de tels accidents arrivaient à des personnels moins bien disposées que nous, le bon renom d'hospitalité de l'Égypte pourrait se trouver compromis »⁶³. L'argument est peut-être purement tactique, mais n'est pas dénué de fondement. Et ses déplacements s'en trouvent *de facto* restreints.

Ses projets peinent à aboutir. S'il parvient à créer une École supérieure des Beaux-arts, de même qu'un Musée d'art moderne, son projet de loi sur les monuments historiques fait l'objet de discussions interminables avec le Contentieux, qui ne prennent pas le chemin d'être tranchées, on l'a vu, puisqu'en 1946, le texte était toujours en discussion. Le successeur de Chamsī pacha, Aḥmad Luṭfī bey al-Sayyid, choisit de confier directement la conception de la Cité des arts à deux architectes français installés au Caire, Georges Parcq (1874- 1939) et Jacques Hardy (1889-1974), lesquels soumettent des plans généraux, approuvés le 9 février 1929 en Conseil des ministres⁶⁴. Le phasage détaillé du projet prévoit un étalement du chantier sur dix ans⁶⁵. Dans les faits, la Cité des arts ne verra jamais le jour. Un lotissement résidentiel naît sur son emprise après la Seconde Guerre mondiale, mais c'est une forme de désaveu pour Hauteœur, qui avait proposé un concours, dont il apprend l'abandon par la presse⁶⁶.

Cette mise à l'écart, et la façon dont il en a connaissance, sont possiblement l'incident de trop. Un article paru dans *La Rumeur* du 4 mai 1930, très certainement à son instigation, rend publics

⁶¹ Chamsī jusqu'au 25 juin 1928, Ahmad Lutfi bey al-Sayyid du 27 juin 1928 au 2 octobre 1929, Hafiz Hassan pacha du 4 octobre au 31 décembre 1929, Mohamed Bahi el-Din Barakat du 1^{er} janvier au 17 juin 1930, Murad Sid Ahmed bey à partir du 12 juillet 1930, « Liste des gouvernements qui se sont succédé en Egypte depuis la mise en vigueur du régime parlementaire », in Marcel Colombe, *L'Évolution de l'Égypte, 1924-1950*, Paris : G. Maisonneuve, 1951, p. 331-352.

⁶² Paris, BIF, Ms 6882, f. 148, Note sur les fonctionnaires français au service du gouvernement égyptien.

⁶³ Paris, BIF, Ms 6878, f. 37, lettre d'Hauteœur au ministre égyptien de l'Instruction publique, 7 avril 1928.

⁶⁴ Paris, BIF, Ms 6883, f. 114, Lettre de Hauteœur au ministre de l'Instruction publique, 15 mai 1930.

⁶⁵ Edmond Pauty, « Une cité des Beaux-Arts au Caire », *L'Architecture*, vol. XLIII, n° 4, 4 février 1929, p. 125-130.

⁶⁶ Paris, BIF, Ms 6883, f. 111, lettre d'Hauteœur au ministre de l'Instruction publique, 6 mai 1930.

tous les obstacles qu'il a trouvé sur sa route depuis le début : des rapports demeurés lettre morte, la « maladie administrative et paperassière du pays », le temps infini du circuit de la décision de comités ministériels en commissions parlementaires, et son exécution toujours entravée par « une pléiade de fonctionnaires petits et grands, [qui] sont là postés comme des éperviers pour démolir d'un trait de plume un travail longuement et patiemment étudié »⁶⁷. Il s'était déjà plaint en haut lieu de l'immobilisme qui lui était imposé, tout en affirmant exercer sa patience : « Je deviens oriental. J'attends désormais le moment opportun »⁶⁸. Cette attitude conciliatrice fait long feu. Au cours de l'été 1930, Hauteœur fait courtoisement savoir au nouveau ministre de l'Instruction publique, Murād Sīd Aḥmad, qu'il a accepté la direction du musée du Luxembourg à Paris et que ses nouvelles fonctions ne lui permettent pas d'envisager de renouveler sa mission en Égypte⁶⁹. Il accepte cependant de continuer à suivre, contre émoluments, les boursiers égyptiens à Paris⁷⁰. Le chartiste Charles Terrasse (1893-1982) lui succède dès le 13 décembre 1930⁷¹, avec le titre modifié de « Contrôleur des Beaux-arts », car la direction elle-même est désormais réservée à un haut fonctionnaire égyptien⁷². L'une de ses dernières apparitions publiques est l'inauguration le 9 décembre 1930 de la nouvelle École supérieure des Beaux-arts du Caire, qu'il aura contribué à faire advenir.

La Realpolitik à tout prix

Un dîner d'adieu lui est offert le 23 décembre 1930 par son carré de fidèles. Les messages portés sur le menu laissent transparaître à la fois les amitiés fortes qu'il noua au Caire à la faveur de son action, le caractère ardu de la tâche et l'émotion que soulève son départ : il y a là Jacques Hardy, Camillo Innocenti, l'affichiste Roger Bréval et le sculpteur suédois Boris Frödman-Cluzel, tous enseignants à l'École des Beaux-arts du Caire, Pierre Olmer de l'inspection générale du dessin, Edmond Pauty de la conservation des monuments arabes. On comprend à demi-mot que les

⁶⁷ Paris, BIF, Ms 6885, f. 69, Coupure de presse, *La Rumeur*, 4 mai 1930.

⁶⁸ La Courneuve, Archives diplomatiques, 417QO, Service des œuvres françaises à l'étranger, Carton 176bis, Dossier Direction des Beaux-arts en Égypte, Lettre de Hauteœur à Jean Marx, directeur des Œuvres françaises à l'étranger, 6 février 1930.

⁶⁹ Paris, BIF, Ms 6878, f. 25, Lettre de Mourad Sid Ahmed à Louis Hauteœur, 14 août 1930.

⁷⁰ Paris, BIF, Ms 6878, f. 35, Lettre d'Ahmed Sabry à Louis Hauteœur, 28 mars 1931.

⁷¹ Nantes, Archives diplomatiques, Archives rapatriées des postes, Le Caire, 353PO/2, Carton 172, Dossier École égyptienne des Beaux-arts, Télégramme diplomatique du 13 décembre 1930.

⁷² Paris, BIF, Ms 6878, f. 27.

relations avec son chef de cabinet, Kamal al-Mawardi, ont été rudes⁷³. Les sources diplomatiques pointent de leur côté un revirement du roi à son endroit. Hauteœur aurait de lui-même compromis pendant sa dernière année d'exercice « une situation exceptionnelle en faisant de l'esprit aux dépens de ses chefs et surtout en divulguant les appréciations sévères portées par le Roi d'Égypte sur les ministres. Il s'est ainsi acquis l'inimitié de Fouad I^{er} »⁷⁴. L'ambassadeur en conclut que « malgré les hautes qualités dont il a fait preuve, il est certain que le renouvellement de son contrat [...], ou des missions de courte durée, seraient plus nuisibles qu'utiles à nos intérêts »⁷⁵.

La fuite des impertinences d'Hauteœur a été possiblement orchestrée par son adjoint. Il n'y a là rien que de très commun dans la machinerie institutionnelle, et le phénomène n'est nullement spécifique à l'Égypte. Ce qui rend le contexte particulier est le sentiment de supériorité, pas toujours conscient, que fait naître chez les Européens de l'Ouest le fonctionnement de la bureaucratie locale, en comparaison à celui qu'ils connaissent à domicile, jugé nettement meilleur.

La bonne humeur reste toutefois de mise dans son cercle rapproché, à en croire les allusions et les calembours qui émaillent le menu du dîner d'adieu : « Suprême de Sole Innocenti », « Pommes Boris », « Salade Pauty », « Plombières au Grand Hardy », « Corbeille Olmer », « Champagne Roger Bréval », « avec... haut le cœur ». Le plâtre que lui offre Frödman-Cluzel de son portrait en pied, légèrement appuyé contre une maçonnerie, livre l'image d'un homme au visage attentif et à la mise élégante, saisi dans une pose relâchée, et dont les pensées sont sans doute déjà au loin⁷⁶. La disgrâce s'avère d'ailleurs passagère. Moins de huit ans plus tard, Hauteœur est de retour en Égypte comme commissaire-général d'une méga exposition d'art français vivant, allant de la peinture au mobilier et au cinéma, et réussit la gageure de réunir plus de 12.000 œuvres de quelque 800 exposants à disposer en un temps record dans les trois étages du grand palais du parc des expositions du Caire à Gazīra⁷⁷. L'opération est un triomphe pour le commerce français.

⁷³ Paris, BIF, Ms 6885, f. 31-32, Menu d'adieu à Louis Hauteœur, 23 décembre 1930.

⁷⁴ La Courneuve, Archives diplomatiques, 417QO, Service des œuvres françaises à l'étranger, Carton 176bis, Dossier Direction des Beaux-arts en Égypte, Note en date du 8 novembre 1930.

⁷⁵ La Courneuve, Archives diplomatiques, 417QO, Service des œuvres françaises à l'étranger, Carton 176bis, Dossier Direction des Beaux-arts en Égypte, Télégramme d'Henri Gaillard au Département, 10 novembre 1930.

⁷⁶ Paris, BIF, Ms 6885, f. 31, Photographie du portrait en plâtre ornant le menu d'adieu à Louis Hauteœur.

⁷⁷ Pierrefitte-sur-Seine, Archives nationales, F 21 4736, Exposition d'art français au Caire inaugurée le 8 février 1938.

Mais pour l'heure, c'est sur un bilan relativement mitigé que s'achève cette première gouvernance française des Beaux-arts en Égypte, ce qui n'empêche pas l'ambassadeur de France d'informer Hauteceur qu'il a appris « avec satisfaction que si le poste de directeur général des Beaux-Arts doit être désormais en principe réservé à un Égyptien, un de nos compatriotes lui sera du moins adjoint comme conseiller. Notre influence artistique sera ainsi toujours présente en Égypte. »⁷⁸ Quoiqu'il en coûte aux intéressés, est-on tenté d'ajouter.

⁷⁸ Paris, BIF, Ms 6878, Dossier personnel (1927-1930), f. 30, Lettre de Ambassadeur de France à Louis Hauteceur, 9 février 1931.